

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

Monsieur Philippe BLANCHARD est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00

L'an **deux mille vingt et le premier octobre** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous La Présidence de Madame Geneviève COSTE, Maire.

Présents: Mr Michel SIMONOT, Mr Hugues CLARET, Mme Agnès CHANAS, Mr Patrice FORTUNE, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mme Geneviève COSTE, Mme Martine MICHEL, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Claude GRATISSOLLE, Mr Olivier VALDEVIT, Mr Jérôme RAMEL.

Excusés : Mme Caroline FABREGOUL qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, Mr Sylvain PEREZ qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Mme Angeline VUILLERMOZ qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD.

Autorisation dépôt dossier « Porter à Connaissance »

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a l'autorisation d'exploiter la station d'épuration par arrêté préfectoral n° 96.04.23. Des travaux ont été réalisés depuis l'obtention de cet arrêté. Il s'agit en particulier de la mise en place des lagunes et la modification du milieu récepteur, l'Alauzène se substituant à l'Auzonnet. Ces travaux n'ayant pas été portés à la connaissance de la DDTM, il convient de régulariser la création de ces lagunes par le dépôt d'un dossier de déclaration conforme aux procédures en cours, relatives au projet d'extension de la station thermale. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier « Porter à connaissance » pour régulariser le fonctionnement de la station d'épuration et à signer tout document s'y rapportant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer le dossier « Porter à connaissance » auprès des services de la DDTM et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Centre de Développement Culturel « Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022-2023 »

Pour cette délibération, Monsieur Michel SIMONOT ne prend pas part au vote.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une convention pluriannuelle d'objectifs : 2021-2022-2023 avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gard, la Communauté de Communes de Céze-Cévennes et le Centre de Développement Culturel « La Maison de l'Eau ». Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire et décide de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022-2023 avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental du Gard, la Communauté de Communes de Céze Cévennes et le Centre de Développement Culturel « La Maison de l'Eau ». L'annexe financière est approuvée et Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces s'y rapportant.

« Association A.V.E.C » Demande de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association A.V.E.C (Auzon Vivre l'Eco-système Cohérent) a fait parvenir un courrier en mairie afin de solliciter la commune pour une demande de subvention exceptionnelle, afin de les aider à financer un service civique qui viendra en soutien aux actions prévues sur la commune. Les projets pédagogiques de l'association sont : redonner du sens par des prises de conscience partagées à la vie quotidienne, par l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'économie locale.

Ce service civique aurait pour mission de mettre en place une agriculture diversifiée, de soutenir l'association et son responsable dans des démarches pédagogiques, de venir en soutien aux personnes isolées par la distribution de produits du jardin. Le Président sollicite la commune pour une aide financière. Après présentation du dossier de demande de subvention, Madame le Maire propose aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'allouer une subvention d'un montant de 400 € à l'association « A.V.E.C » pour les aider à assumer les charges liées à un contrat service civique et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

« S.P.A » Demande de subvention

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande par courrier de Monsieur Jean-Charles FOMBONNE, Président de la SPA, qui sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2021. Cette aide financière permettrait à l'association d'assurer ses missions dans le Gard qui sont : soigner et vacciner les animaux du territoire, favoriser l'adoption des animaux abandonnés et promouvoir le bien-être animal auprès de la population. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas allouer de subvention à la S.P.A, car la commune participe déjà par le contrat SACPA qui récupère les animaux domestiques errants.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention exceptionnelle A.P.E :

Madame le Maire informe les membres du conseil que le SIRP connaît une augmentation de ses charges de fonctionnement due au remplacement d'un agent en arrêt maladie et à l'achat des produits de désinfection pour les locaux de l'école. Afin de permettre aux enseignants du regroupement pédagogique d'organiser une sortie à la piscine avec les enfants, elle demande à l'assemblée si celle-ci est favorable à l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 € pour 13 enfants afin de prendre en charge le coût du transport. Le conseil municipal, après concertation, se déclare favorable pour attribuer cette subvention.

Construction illégale :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure a été engagée afin de demander au propriétaire le démantèlement d'une construction illégale, bâtie en zone agricole et inondable. Un huissier de justice a constaté cette infraction. Son procès-verbal a été transmis au tribunal de grande instance d'Alès.